

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
Du vendredi 08 avril 2022

Date de convocation : 28 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 08 avril, le Conseil Municipal de la Commune de rivesnes, s'est réuni sous la Présidence de **Madame Anne-Marie PREVOST**.

Présents : Madame Margherita COCHARD, Messieurs Roger BONNENFANT, Kevin DEWULF, Dominique DUMORTIER, Daniel FEUILLETTE, Francis LEROUX, Jérémy LEROUX, Frédéric PILLOT, Nicolas VION.

Absents excusés : Messieurs Daniel FEUILLETTE 3^{ème} Adjoint et Michel TROMPETTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Kevin DEWULF.

31/2022 Objet de la délibération : **Vote du budget primitif 2022 pour la commune.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie PREVOST Maire de Grivesnes,

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES :

Chapitre	Libellé	Vote budget 2022
11	Charges à caractère général	145050,28
12	Charges de personnel et frais assimilés	73150,00
14	Atténuations de produits	23195,00
65	Autres charges de gestion courante	32900,00
	TOTAL GESTION DES SERVICES	274295,28
66	Charges financières	2500,00
67	Charges exceptionnelles	67116,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	500,00
22	Dépenses imprévues	20000,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	364411,28
23	Virement à la section d'investissement	9433,00
42	Opérations d'ordre de transfert	21311,72
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	30744,72
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE	395156,00

RECETTES :

Chapitre	Libellé	Vote budget 2022
13	Atténuation de charge	100,00
70	Produits des services, domaine de vente	2310,29
73	Impôts de taxes	108104,00
74	Dotations, subventions et partis	113673,00
75	Autres produits de gestion courante	38500,00
	TOTAL GESTION DES SERVICES	262687,29
76	Produits financiers	150,00
77	Produits exceptionnels	600,00
	TOTAL DES RECETTE REELLES	263437,29
42	Opérations d'ordre de transfert en section	13 597,29
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	13 597,29
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT = RECETTE REELLES + D'ORDRE	277034,57
		+
	RESTES A REALISER N-1	0,00
		+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	163191,43
		=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	440226,00

INVESTISSEMENT :**SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DEPENSES :**

Chapitre	Libellé	Vote budget 2022
20	Immobilisations incorporelles	798,00
21	Immobilisations corporelles	83946,72
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	84744,72
16	Emprunts et dettes assimilés	35000,00
27	Autres immobilisations financières	
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	35000,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	119744,72
40	Opération d'ordre transfert entre section	13597,28
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	13597,28
	TOTAL DEPENSE D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE	133342,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chapitre	Libellé	Vote budget 2022
13	Subvention d'investissement reçues	27187,29
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT (sf 138)	27187,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	3881,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1000,00
27	Autres immobilisations financières	50000,00
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERS	54881,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	82068.29
021	Virement de la section de fonctionnement	9433,00
40	Opérations d'ordre de transfert entre section	21311,72
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	30744,72
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE	112813,01

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	20528,99
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	133342,00
---	------------------

Après délibération : les conseillers à l'unanimité approuvent le budget 2022 de la commune.

32/2022 Objet de la délibération : Vote du budget primitif pour le budget annexe 2022 pour les RPI 2 et 4.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie PREVOST Maire de Grivesnes,

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES :

Chapitre	Libellé	Vote budget 2022
11	Charges à caractère général	53600,69
12	Charges de personnel et frais assimilés	140700,00
14	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	600,00

	TOTAL GESTION DES SERVICES	194900,69
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
22	Dépenses imprévues	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	194900,69
23	Virement à la section d'investissement	2544,00
42	Opérations d'ordre de transfert	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	2544,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE	197444,69
		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		12365,31
		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		209810,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chapitre	Libellé	Vote budget 2021
13	Atténuation de charge	0,00
70	Produits des services, domaine de vente	170000,00
73	Impôts de taxes	0,00
74	Dotations, subventions et partis	9500,00
	TOTAL GESTION DES SERVICES	179500,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	65200,00
	TOTAL DES RECETTE REELLES	244700,00
42	Opérations d'ordre de transfert en section	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT = RECETTE REELLES + D'ORDRE	244700,00
		+
RESTES A REALISER N-1		0,00
		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00
		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		244700,00

INVESTISSEMENT :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DEPENSES :

Chapitre	Libellé	Vote budget 2021
20	Immobilisation incorporelles	2544,00
21	Immobilisations corporelles	1675,00
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	4219,00
16	Emprunts et dettes assimilés	52544,00
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	52544,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	56763,00
40	Opération d'ordre transfert entre section	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00
	TOTAL DEPENSE D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE	56763,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chapitre	Libellé	Vote budget 2021
13	Subventions d'investissement	1675,00
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1675,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2544,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE	4219,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	52544,00
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	56763,00
---	-----------------

Après délibération : les conseillers à l'unanimité approuvent le budget 2022 du RPI 2 et 4.

33/2022 Objet de la délibération : vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Madame le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition de 2022 des trois taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022.

	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Taux de référence 2021	TAUX VOTES 2022	Produit correspondant
Taxe foncière (bâti)	235 500	33,66	33,66	79 269
Taxe foncière (non bâti)	122 100	14,20	14,20	17 338
C.F.E	18 700	10,46	10,46	1 956
Produit fiscal attendu de la fiscalité directe locale				98 563

34/2022 Objet de la délibération : adhésion 2022 à SOMEA.

Madame le Maire explique que l'association SOMEA est intervenue ces dernières années au profit de notre commune à notre demande en vue de réduire les problèmes de ruissellement et inondations liés à l'érosion des sols.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de leur assistance et de marquer notre intérêt pour la mission remplie par SOMEA, Madame le Maire invite les conseillers à renouveler notre adhésion pour l'année 2022.

Le montant de la cotisation est fixé à 30 € pour les communes isolées et 300 € pour les Communautés de communes.

Après délibération, les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire et l'autorisent à mandater cette somme de 30 € sur le compte de SOMEA.

35/2022 Objet de la délibération : demande de subvention pour les coopératives scolaires, année scolaire 2021/2022.

Madame le Maire informe les conseillers de la demande de subventions pour les coopératives scolaires pour l'année scolaire 2021/2022.

Il sollicite une subvention de 15 euros pour chaque élève scolarisé dans notre RPI pour les projets pédagogiques de l'année.

Enfants scolarisés dans le RPI : 34 15 euros x 34 = 510 euros.

Après délibération, les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire et l'autorisent à mandater cette somme pour les coopératives scolaires.

36/2022 Objet de la délibération : achats de 8 détecteurs de CO2 pour les écoles du RPI 2 et 4.

Madame le Maire informe les conseillers que les communes du RPI qui ont une école, sont dans l'obligation d'installer des détecteurs de CO2.

Madame le Maire propose aux conseillers d'acheter des capteurs sur le budget du RPI 2 et 4 pour un montant de 1674,40 € T.T.C, devis proposé par la Société CYNERGIE.

Après délibération, les conseillers approuvent la proposition de Madame le Maire et l'autorisent à signer le devis.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Il n'y aura pas d'augmentation des impôts. Une nouvelle approche de la restitution de l'Eolien et du FPIC sera proposée, le gain sera d'environ 200000 €.

Le projet d'élaboration du PLU suit son cours. Les premières réunions ont eu lieu en collaboration avec Madame LENNE. L'objectif est de pouvoir disposer d'un document fini pour la fin du mandat.

Environnement : l'achat d'un camion environ 35 000 €.

Coût des sacs jaunes et bleus pour la communauté de communes 35 000 €

Avancement de grade et changement de catégorie pour les agents de la communauté de communes.

37/2022 Objet de la délibération : devis pour l'installation du logiciel EBENE pour la gestion du cimetière.

Madame le Maire présente le devis 2202020 du 12/02/2022 en complément du devis N°D80-2202-FB1321 l'achat du logiciel d'un **montant du devis 391,36 €**;

Montant du devis de la société AMBRE Informatique pour l'installation, formation et paramétrages 654,00 € T.T.C.

Après délibération, les conseillers ne valident pas le devis de Cosoluce.

38/2022 Objet de la délibération : renouvellement de la convention pour le groupement de commande voirie avec la communauté de communes Avre Luce Noye.

Madame le Maire explique que la CCALN a lancé en 2018 un groupement de commande pour les travaux de voirie. L'intérêt était d'ordre économique (mutualisation des besoins pouvant permettre de réaliser des économies) et organisationnel.

Le groupement de commande alors constitué prendra fin au 31/12/2021 et la commission voirie qui s'est tenue le 15 septembre 2021 souhaite renouveler cette opération en 2022. Les membres de l'assemblée communautaire ont adopté le 04 novembre 2021 le renouvellement de la convention pour le groupement de commande voirie.

Madame le Maire propose aux conseillers d'adhérer au groupement de commandes de voirie pour 2022.

Après délibération, les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire et l'autorisent à signer la convention.

39/2022 Objet de la délibération : demande de subvention 2022 pour l'association C.A.P.E.M (Centre d'Animation Pédagogique des Ecoles).

Madame le Maire présente le Centre d'Animation Pédagogique des Ecoles. Prêt de livres, de documents pédagogiques divers, de matériel informatique, de robots, appareil photo et vidéo numérique, sono, enregistreur audio numérique, aide au dispositif Ecole et Cinéma, prix littéraire.

La demande financière est de 0,60 euro par an et par enfant scolarisé dans notre commune.

Pour l'année 2022, 50 élèves x 0,60 euro = 30 euros.

Après délibération, les conseillers acceptent le versement de 30 euros pour cette association puisque nos écoles bénéficient de leur service.

VOLKSWIND EOLIENNES : la société VOLKSWIND est venue présenter un nouveau projet éolien qui serait situé entre Malpart et Grivesnes. Madame le Maire propose aux conseillers que la société vienne présenter le dossier. Les conseillers acceptent.

VIDEOPROTECTION : dossier très lourd pour les petites communes. Il faut un local et un ordinateur pour implanter les logiciels, un registre, une personne désignée pour visualiser les images. Le gendarme référent propose d'installer 4 caméras sur la place et 3 aux entrées et sorties de Grivesnes et aucune dans les hameaux.

Nous n'avons pas encore reçu le diagnostic du Gendarme référent.

RENOV SPORT : RENOV SPORT propose de reprendre une partie du terrain de boules pour créer une aire de jeux de jeunes enfants avec 4 éléments :

- 1) Balançoire petits et grands.
- 2) Tobogan.
- 3) Balançoire à 2.
- 4) Balançoire à ressort.

Et de recréer un terrain de boules en quatre parties.

Pas de grillage : haies naturelles. Au sol : gravillons arrondis.

La commune peut obtenir des aides de l'Etat (DETR), de la jeunesse et sports pour l'aménagement du terrain de boules ainsi que du Département.

La commune attend le devis.

CONSEIL D'ECOLES DU RPI 2 ET 4 DU 15 MARS 2022 :

Pas de problème – Achat d'un TBI pour Quiry, un pour Grivesnes et un pour Coullemelle.

Demande des représentants des parents d'élèves : ouvrir plutôt la garderie à 7h15 au lieu de 7h30.

Pour combien d'enfants ? Il faut faire une demande officielle auprès des Maires du RPI.

VISITE DE L'EVEQUE : qui a reçu les maires des trois paroisses Moreuil, Ailly, Montdidier dans la salle des fêtes. Les échanges ont été très fructueux et il a ensuite visité l'église.

La séance est levée à 22h30
Madame le Maire,
A-M PREVOST

Les membres du conseil,

